

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024
COMMUNE DE MESNIL-SAINT-PÈRE

La réunion a débuté le 13 septembre 2024 à 19h10 sous la présidence du Maire, Monsieur HENRI Pascal.

Membres présents :

Monsieur BOUILLET Francis
Monsieur BREVOT Gérard
Madame COLLOT Françoise
Monsieur GAURIER Jacques
Monsieur HENRI Pascal
Monsieur LOYER Gilles
Monsieur NICOLLE François
Monsieur PRIEUR Brice

Membres absents représentés :

- Madame BERTOUT Emilie par Monsieur GAURIER Jacques

Membres absents :

- Madame CROIX Mylène
- Madame VANDERHOEVEN Sylvie

Secrétaire de séance : Monsieur BOUILLET Francis

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- APPROBATION DU DERNIER PV
- CONVENTION DU RPI 2024-2025
- CONVENTION BARRIÈRE RUE DE LA LAPINIÈRE - EPTB
- Questions diverses

- APPROBATION DU DERNIER PV

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 14 juin 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Sylvie VANDERHOEVEN. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2024.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

9 voix pour

- CONVENTION DU RPI 2024-2025

Convention de répartition des charges de fonctionnement du RPI

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles de Mesnil Saint Père Montiéramey et Montreuil sur Barse.

Il rappelle que le RPI est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre les communes membres.

La convention a pour objet de définir les modalités de répartition des charges des écoles regroupées entre les trois communes membres : Mesnil Saint Père – Montiéramey – Montreuil sur Barse.

Pour assurer le bon fonctionnement du RPI, la convention prévoit une commission école composée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Cette convention est établie pour une durée d'un an soit pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces découlant de ce dossier.

9 voix pour

- CONVENTION BARRIÈRE RUE DE LA LAPINIÈRE - EPTB

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention relative à l'installation de la barrière rue de la Lapinière.

En effet, cette barrière est sur une parcelle qui est la propriété de l'EPTB.

La convention a pour objet de définir les modalités de l'installation et de l'utilisation de la barrière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces découlant de ce dossier.

9 voix pour

Informations diverses

- **Procédure en cas d'absence à l'école et piscine**

Le Directeur de l'école a demandé à avoir une liste de personnes à prévenir en cas d'absence pour gérer les enfants au besoin.

Françoise COLLOT se porte volontaire, en plus du Maire et du deuxième adjoint.

Madame Josette BOISEAU et Christophe CABOT compléteront la liste en fonction de leur disponibilité.

- **Suivi chantier de l'église - visite ABF**

Monsieur le Maire présente l'ensemble des dépenses engagées et payées pour la tranche ferme du chantier de l'église. Cette première tranche s'est bien déroulée.

Monsieur Luciani de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aube) a fait une visite de contrôle ce jour afin d'attester de la conformité des travaux et ainsi demander les soldes de subvention de cette tranche.

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers peuvent venir aux réunions de chantier de l'église qui ont lieu un mercredi sur deux. Celles-ci sont intéressantes pour comprendre les avancées du chantier.

- **Assainissement (calendrier et prix)**

Monsieur le Maire rappelle que la réunion publique aura lieu le mercredi 18 septembre à la salle polyvalente de la commune.

Il évoque le coût probable de la nouvelle de la station d'épuration estimé à plus de 8 millions d'euros. Il a été décidé d'amortir cet investissement sur 60 ans afin de réduire le coût au mètre cube.

Le coût au mètre cube pourrait être supérieur sans les efforts du COPE et divers partenaires (Troyes Champagne Métropole, Conseil Départemental de l'Aube, l'Agence de l'eau) pour le diminuer au maximum.

A ce jour, le coût du mètre cube d'assainissement est de 3,23 €. Afin de financer les études en cours et les intérêts de prêt, une augmentation de 0,70 centimes a été actée par le COPE.

Tout sera fait pour réduire au maximum une hausse prévue au vu du coût des travaux qui s'élèvent à 8 millions d'euros, répartis pour 5,2 millions d'euros pour la reprise globale du réseau et 2,8 millions pour la future station d'épuration.

De plus, une demande d'aide financière a été demandée au Conseil Départemental en raison des activités touristiques et nautiques du bord du lac bénéficiant du réseau d'assainissement.

Il est primordial de clôturer le dossier avant la fin de l'année afin d'obtenir 30% de subvention de l'agence de l'eau.

- **Vide grenier 2024**

Le vide-grenier est annulé à cause des travaux sur la zone de la rue du lac d'octobre 2024 à mars 2025.

- **Ginette (suivi de la Résidence et coût de fonctionnement)**

Le Cabinet Umarell est en train de terminer l'étude. Aujourd'hui, il y a eu une visite de Monsieur Luciani de l'ABF, il a été rassurant concernant les demandes d'urbanisme. Concernant les travaux de restauration, un avis favorable pourrait être délivré par l'UDAP 10 si l'aspect général de la grange est conservé.

- **Bilan flamme olympique**

Le passage de la flamme olympique le 13 juillet sur la commune a été un succès.

L'EPTB a accordé une subvention de 2000€. La promesse de cette subvention nous a permis de mettre en œuvre les moyens d'assurer le passage de la flamme dans les meilleures conditions :

- Nous avons pu fournir aux bénévoles un T-shirt attestant de leur appartenance à l'équipe d'organisation et les moyens de se restaurer sur place grâce à un pique-nique
- Nous avons également eu la possibilité de faire réaliser plusieurs bâches conformes aux préconisations du comité d'organisation pour paviser le parcours de la flamme le long du lac barrage réservoir Seine.

Ce soutien a donc permis à la commune d'être plus présente et efficace pour la mise en valeur et le rayonnement des installations touristiques situées sur notre territoire.

Le Conseil Départemental a fourni de nombreuses barrières et a aidé à matérialiser les parkings.

- **Feu d'artifice 2024/2025**

A cause du passage de la flamme, le feu d'artifice a été déclaré au 15 août.

La retraite aux flambeaux a eu peu de monde. En revanche, il y a eu beaucoup de monde au feu d'artifice.

Il est proposé de le maintenir à cette date l'année prochaine. Cela permet également d'avoir un meilleur rapport qualité-prix.

L'ensemble du conseil municipal n'est pas défavorable à cette proposition. Il serait alors suggéré de l'appeler la fête du lac et de déterminer une date début août permettant une population plus nombreuse pour la retraite aux flambeaux.

Ce point sera mis à l'ODJ du prochain conseil municipal.

- **Prestations faites aux aînés (colis et repas) - décès du doyen de la commune**

Il a été distribué 31 colis le 14 juillet.

Monsieur BRAJEUX Daniel, doyen de la commune, est décédé le 20 juillet 2024.

Le repas des aînés est prévu le samedi 23 novembre à 12h00 à la salle polyvalente.

Les conseillers sont bien évidemment invités gratuitement, cependant le conjoint devra acquitter le prix du repas.

- **Espaces verts - point renouvellement contrat aidé**

Depuis 5 mois, Albert TURPIN aide Christophe CABOT. Une possibilité de prolonger son contrat aidé jusqu'à 24 mois pourrait être accordée par France Travail en fonction des enveloppes budgétaires.

- **Journée du patrimoine le 22 septembre**

Monsieur le Maire annonce que la prochaine journée du patrimoine aura lieu le 22 septembre de 10h00 à 16h00 pour l'église Saint-André.

Du boitage sera réalisé afin d'attirer le maximum des habitants.

- **Pièce de théâtre le 14 décembre 2024 - Arcis sur Aube - "Robert... tu m'aimes"**

La troupe doit encore confirmer sa venue.

- **SIEDMTO - nouvelle collecte 2025 + nouvelle poubelle novembre**

Un courrier du SIEDMTO a été distribué dans les boîtes aux lettres afin de venir récupérer les poubelles alimentaires le jeudi 7 novembre prochain devant le chantier de l'église Saint-André.

- **Date du prochain Conseil - 29/11/2024**

- La Brasserie Le Tex a proposé de faire un don de nourriture pour les personnes âgées.

- Visite de l'église de Montreuil - le 27 septembre à 19h00, juste avant le concert du Just Classik festival

- Françoise COLLOT est bénévole à l'ADMR - elle ira se présenter à chaque bénéficiaire de la commune - 5 personnes.

Questions diverses

- Les accotements de la route CD43, ancienne route de Géraudot - La petite Italie - sera refaite par l'AEPMA.
- **Les pancartes du chemin du lapin blanc sont effacées, vont-elles être changées ?**
- La pose d'une benne à vêtements à Mesni
- I - la question à l'association le relais sera posée pour connaître les modalités et réfléchir à un emplacement
- **Pourrait-on mettre du concassé dans la ruelle des oies ?**
- Le cimetière - il faut essayer de trouver quelqu'un avec un devis moins élevé pour reprendre les allées du milieu. Il faudrait sabler en bas. Monsieur le Maire accepte que Monsieur Francis BOUILLET se charge du dossier.
- Il faudrait refaire le toit de l'appentis à côté de la mairie qui va s'effondrer - le personnel communal peut-il s'en occuper ?
- Pourrait-on reprendre le fossé de la petite rue et retirer l'arbre tombé ?

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h21.

Monsieur BOUILLET Francis
Secrétaire de séance

Monsieur HENRI Pascal,
Maire

